

DRC4794 – Droit des obligations II

Pr André Bélanger

Hiver 2024

Description du cours

Étude des justifications légales et théoriques des applications principales des modes d'exécution, de transmission et d'extinction des obligations suivants : demeure, exécution en nature, paiement, compensation, subrogation, cession de créance, novation, délégation, remise, confusion, prescription extinctive. Les règles relatives aux obligations à modalité complexe seront également étudiées.

Objectif du cours

Ce cours fait suite au cours DRC1514 – Obligations I. Tout en continuant à développer l'esprit juridique et le sens critique, ce cours doit permettre à l'étudiant.e :

- de comprendre, de maîtriser et de faire la critique des règles et des concepts particuliers aux modes d'exécution et d'extinction des obligations ;
- d'appliquer les règles de droit à des cas concrets et de qualifier correctement les situations qui permettent leur application.

Méthode d'enseignement

La rencontre hebdomadaire consistera en un exposé-synthèse du professeur et en discussions portant sur la matière.

Les étudiant.es devront prendre connaissance avant chaque cours de la doctrine et de la jurisprudence pertinentes mentionnées au plan de cours.

Méthode d'évaluation

Examen intra : 40 % (non préjudiciable)

Examen final : 60 %

Principal instrument de travail

Jean-Louis BAUDOUIN et Pierre-Gabriel JOBIN, avec la collaboration de Nathalie Vézina *Les obligations*, 7^e éd., Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2013.